



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 67201

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des effectifs médicaux des centres hospitaliers, d'Albertville, Bourg-Saint-Maurice et Moutiers, constituant le syndicat interhospitalier de Tarentaise. De nombreux postes de praticiens hospitaliers sont vacants dans des disciplines comme la radiologie et l'anesthésie-réanimation, ce qui contraint l'administration hospitalière à faire appel de façon quasi continue à des remplaçants. Cette situation, liée en grande partie aux problèmes de démographie médicale, engendre des difficultés, pour ne pas dire des dysfonctionnements, préjudiciables à la bonne marche des établissements. Tout d'abord, le recrutement de remplaçants n'assure pas dans des conditions optimales la continuité du service public ni une entière qualité des soins. En effet, la succession de remplaçants rend aléatoire le suivi médical des patients et ne permet pas l'intégration des praticiens concernés : ni dans la vie actuelle, ni surtout dans les projets de développement des établissements. Par ailleurs, le marché se caractérise aujourd'hui par une surenchère permanente des conditions de rémunération desdits remplaçants qui, connaissant la pénurie dans les secteurs concernés, n'hésitent pas à poser des exigences en terme de rémunération qui dépassent très largement les conditions de rémunération offertes au personnel médical permanent. Il est désormais courant qu'une semaine de remplacement coûte autant (salaires et charges) qu'un mois complet de rémunération d'un praticien hospitalier à temps plein. Il en résulte des situations financières extrêmement difficiles pour les établissements qui n'ont cependant aucune alternative. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour former un nombre suffisant de médecins dans les disciplines les plus sinistrées actuellement (radiologie, anesthésie-réanimation, gynécologie-obstétrique, pédiatrie...) et mettre fin à la surenchère opérée par des médecins remplaçants ou des agences spécialisées en recrutement de remplaçants.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67201

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5745

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)